



MAIRIE
DE
VOLONNE
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 07
Qui ont pris part à la DCM. : 12
Date de la CONVOCATION :
11 mars 2025.

dcm 08 / 250318

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 18 mars 2025)

Envoyé en préfecture le 04/04/2025

Reçu en préfecture le 04/04/2025

Publié le

ID : 004-210402442-20250318-DCM_08_250318-DE

L'an deux mille vingt-cinq et le 18 mars, à 17 heures, la Commune, régulièrement convoqué à l'issue de la réunion du 10 mars qui n'a pu se tenir faute de quorum, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.
Conformément à la Loi, le Conseil Municipal délibère quel que soit le nombre de membres présents.

. **PRÉSENTS (07)** : Sandrine COSSERAT, Marie-Anne MULLER, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (12 – 5 Représentés)** : Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Michel BLASZCZYK, Renée VIARD-SIRI, Jean-François POPIELSKI, Anne VANCAUWENBERGHE, Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Marie-Anne MULLER

. **OBJET** : Dispositif « Territoire d'Engagement » : signature d'une convention de financement avec l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.

Madame le Maire expose :

I) L'objet de la convention

L'ANCT conseille et soutient les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. Elle leur apporte un concours humain et financier.

Elle a permis à la commune de Volonne, à travers le financement d'un poste de « Volontariat Territorial en Administration », mesure du plan France Ruralités, le recrutement d'un chef de projet « Village Participatif » pour renforcer les compétences en ingénierie de la collectivité et l'appuyer dans la conduite de projets.

En parallèle, l'ANCT offre la possibilité à la commune de Volonne de déposer une demande de subvention supplémentaire dans le cadre de la démarche « Territoires d'Engagement » qui vise à accompagner des projets municipaux en impliquant les habitants, mais aussi à déployer un accompagnement des élus, des agents et des habitants aux méthodes de démocratie participative.

Cette demande sera formalisée à travers une convention de subventionnement entre la commune de Volonne et l'ANCT. La convention ci-annexée sera transmise à l'ANCT.

La Commune de Volonne a souhaité travailler en collaboration avec la commune de Thoard, afin de lui faire bénéficier des innovations et de l'ingénierie apportées par le dispositif « Territoires d'Engagement ». Ce partenariat, validé par l'ANCT, sera mentionné dans la convention et fera l'objet d'une convention de partenariat.

II) La durée de la convention

La mise en œuvre de la démarche « Territoires d'engagement » se fait à travers un plan d'accompagnement de 15 mois articulés autour du triptyque suivant :

- Des séquences de formation pour les élus, les agents publics et les citoyens eux-mêmes ;
- Des processus de conduite du changement pour les équipes de la collectivité (accompagnement, coaching...);
- L'appui à la conception et à la mise en œuvre de projets emblématiques misant sur l'engagement et la participation des citoyens.

Ces trois types d'intervention peuvent être confiés à un ou plusieurs prestataires qui contractualise avec eux, selon des modalités contractuelles relevant de leur responsabilité.

La convention sera donc conclue pour la période du plan d'accompagnement, soit 15 mois, à compter de sa date de la signature.

L'ANCT s'engage à assurer à la collectivité un soutien stratégique et financier tout au long du plan d'accompagnement.

La collectivité s'engage à mobiliser les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de la démarche « Territoires d'engagement » sur son territoire.

Calendrier :

- **Avril 2025** : Signature de la convention de subventionnement avec l'ANCT et de la convention de partenariat avec la commune de Thoard ;
- **Juin 2025** : Lancement d'une consultation pour sélectionner le ou les prestataires « Participation Citoyenne »
- **Septembre 2025** : démarrage de la mission du ou des prestataires « Participation Citoyenne » pour une durée d'un an

III) Présentation de l'opération partenariale et de ses modalités financières

La participation financière demandée à l'ANCT dans le cadre du plan d'accompagnement « Territoire d'Engagement » s'élève à 48 000 €, montant couvrant exclusivement des dépenses éligibles dans le cadre de la démarche Territoires d'engagement. Un premier versement de 24 000 € se fera à la signature de la convention. Le solde sera versé avant fin 2025.

Ce financement permettra d'accompagner différents projets participatifs ciblés, ainsi que d'acculturer les élus, les agents et les citoyens aux pratiques de la concertation et de la co-construction de projets, à travers l'utilisation d'outils adaptés.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (12 voix POUR)** :

- **APPROUVE** le projet de convention de subventionnement « Territoire d'Engagement » avec l'ANCT, tel que présenté par Mme le Maire,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention pour une durée de 15 mois, à compter de sa date de signature, et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,